

Règlement concours carnassiers

1. Lors de chaque prise le pêcheur devra faire signer son voisin de gauche ou de droite pour valider le poisson (Maximum deux signatures d'un même pêcheur)
2. Pêche avec un maximum de 2 hameçons par ligne pareil pour les hameçons triple.
3. Pêche obligatoire sans ardillon ou bien écrasé.
4. Chaque poisson devra être remis à l'eau le plus vite possible et avec le plus grand respect.
5. Utilisation de l'épuisette est obligatoire.
6. Tapis de réception souhaité et si le pêcheur n'en possède pas , le poisson sera manipulé uniquement sur l'herbe.
7. Si un poisson ne repart pas , il ne sera pas comptabilisé.
8. Chaque poisson harponné sur une zone éloignée de la tête ne sera pas comptabilisé.
9. Pêche interdite au vif et au poisson mort.
10. Seules les toises mises à disposition sont acceptées pour le mesurage des poissons et celles-ci seront replacées à leur emplacement après chaque pris.
11. La truite doit être prise à l'épuisette pour être comptabilisée